

## LEGISLATURE 2011 – 2016

---

### PROCES-VERBAL no 22

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 25 juin 2014 à 19 h 00  
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Richard Sendra

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 21 de la séance du 7 mai 2014
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Elections du bureau 2014-2015
  - 4.1. Présidence
  - 4.2. 1<sup>ère</sup> vice-présidence
  - 4.3. 2<sup>ème</sup> vice-présidence
  - 4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
5. Election d'un membre de la commission intercommunale du SIGE en remplacement de M. Adrien Rime (UDC), démissionnaire
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations  
Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) – Propositions pour la réalisation d'un skate parc
7. Préavis
  - 7.1. Préavis municipal N° 10/2014 – Réponse au postulat de M. Raphaël Onrubia (PS) « Un geste concret pour chaque famille ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire »
  - 7.2. Préavis municipal N° 11/2014 – Demande de crédit de Fr. 107'000.-- pour des travaux de réfection au 1<sup>er</sup> étage du collège des Mousquetaires
8. Rapports
  - 8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Yohan Ziehli (UDC) « Une commission municipale pour les naturalisations »
  - 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la gestion et les comptes de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice 2013 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux
  - 8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2014 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)
  - 8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2014 – Gestion et comptes 2013 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)
  - 8.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2014 – Gestion et comptes 2013 du Fonds culturel Riviera
  - 8.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2014 – Installation d'un système de défense incendie au parking des Mousquetaires
9. Communications municipales
  - 9.1. Communication N° 9 /2014 – Contrat de gérance – Demande de Mme Arnaud
  - 9.2. Communication N° 10/2014 – Projet de rénovation / agrandissement du collège Courbet – Bilan de la table ronde
  - 9.3. Communication N° 11/2014 – 175 ans de la bibliothèque
10. Propositions individuelles et divers

## Appel

66 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Michel Bloch – Marcelle Blanc – Guy Chervet – Fabrice Donatantonio – Nathalie Dubuis – Ghislaine Durand – José Espinosa – Brigitte Fahrni-Chiusano – Nicolas Fardel – Martine Gagnebin-de-Bons – Massoud Lavassani – David Langelaan – Claude-Alain Luy – Nicolas Mattenberger – Jean Nervi – Raphaël Onrubia – Serge Overney – Michel Tobler

Absent(e)s : Jean-Pierre Zoller

M. le Président ouvre la dernière séance de son mandat – 7<sup>ème</sup> séance de l'année 2013-2014 et 22<sup>ème</sup> séance de la législature – en saluant les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé ce soir pour suivre nos travaux. Il souhaite que les débats soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est adopté tel que présenté.

*En cours de séance, M. le Président constate qu'il a omis de porter à l'ordre du jour une communication municipale supplémentaire (12/2014), relative au nouveau règlement du Conseil communal. Cette modification ultérieure est approuvée par le Conseil.*

### 2. Adoption du procès-verbal N° 21 de la séance du 7 mai 2014

M. K. Egli remarque que le caméléon appartient à la famille des reptiles et des lézards, c'est un animal qui a une tête courte et des petites cornes. Le caméléon dispose également d'une longue queue souvent enroulée. Ce type de reptile est capable de changer de couleur plusieurs fois par minute et d'imiter la couleur du lieu ou de l'objet auquel il est rattaché. Merci de prendre note que M. O. Martin, municipal, n'est pas un caméléon et qu'il est et reste attaché aux couleurs PLR, contrairement ce qui figure à la page 264 du procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le procès-verbal de la séance du 7 mai 2014 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention) tel que corrigé**, avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications du bureau du Conseil communal

Nous avons eu à déplorer trois décès depuis la dernière séance, à savoir M. Georges Nicollier, qui fut président du Conseil communal en 1960, M. Pierre Rayroud, époux de notre collègue Mme A. De Gautard Rayroud, et M. Michel Stauber, papa de M. D. Stauber. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Lettre de Mme G. Salina annonçant sa démission du Conseil communal avec effet au 30 juin 2014. Son remplacement interviendra lors de la prochaine séance.

### 4. Elections du bureau 2014-2015

M. le Président indique que le nouveau règlement du Conseil est entré en vigueur. Il propose donc d'appliquer dès ce soir l'art. 12 qui prévoit que « lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ». Cette manière de faire ne suscite pas d'opposition de la part du Conseil.

#### 4.1. Présidence

M. J.-P. Schwab, au nom du groupe démocrate-chrétien et Indépendants, présente la candidature de **M. Frédéric Glauser** comme président du Conseil communal pour 2014-2015.

« Le groupe PDC et Indépendants à l'honneur de vous présenter la candidature de Frédéric Glauser à la présidence de votre Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.

La plupart d'entre vous connaissent déjà fort bien Frédéric, puisqu'il siège au Conseil communal depuis 2001. De plus, il a eu l'opportunité de vous prouver à quel point il sera à la hauteur de sa tâche, puisqu'il a brillamment remplacé au pied levé notre Président actuel lors de la séance du 19 mars de cette année. Cependant, je me permets de vous répéter quelques traits de sa personnalité, plus particulièrement destinés à l'attention des nouveaux membres de notre Conseil.

Frédéric Glauser est né le 3 août 1956 à Vevey. Bien qu'originaire de Zauggenried/BE, il a passé les vingt premières années de sa vie à Clarens et a donc déjà connu une fusion de communes à l'âge de 6 ans, lorsqu'en 1962 les communes du Châtelard et des Planches furent contraintes à un mariage pour devenir l'actuelle commune de Montreux.

Titulaire d'un diplôme de l'Ecole de Commerce de Lausanne, il a touché à plusieurs domaines de l'assurance sociale, avant de finalement opter pour le secteur de la prévoyance professionnelle. Il travaille actuellement au sein de la FVE-Fédération Vaudoise des Entrepreneurs, à Tolochenaz, où il est responsable du secteur des rentes du 2<sup>ème</sup> pilier.

En 1985, il épouse Valérie, qui a aussi siégé au Conseil communal plusieurs années. Le couple décide de poser ses valises à La Tour-de-Peilz, connue à l'époque pour sa douceur de vivre et pour le charme discret de son port. Ils ont trois enfants adultes.

Ses hobbies sont la marche en montagne, le sport cérébral et surtout « la petite reine », sport qu'il pratique assidûment seul ou en bonne compagnie, sur toutes les routes romandes et parfois même au-delà de nos frontières. C'est un fonceur, mais qui sait aussi ce que prudence veut dire.

Sur le plan politique, il a fait partie de nombreuses commissions ad hoc, dont il a assumé régulièrement la présidence. Il a aussi siégé à la Commission des finances pendant deux législatures et en a été le président à deux reprises.

Je vous le recommande chaudement à vos suffrages. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, **M. Frédéric Glauser est élu tacitement président du Conseil communal pour 2014-2015.**

M. F. Glauser remercie le Conseil pour l'honneur et la confiance qui lui est témoignée par cette élection à la fonction de président. Un grand merci également à son groupe, qui a présenté et soutenu sa candidature. Dans une société où l'Autorité est de plus en plus contestée, le titre de 1<sup>er</sup> citoyen de la commune n'est pour lui pas un vain qualificatif. Il se dit très fier d'assumer cette charge pour l'année à venir. Il a une petite pensée pour ses parents, qui auraient certainement apprécié de vivre ce moment et n'auraient pas été peu fiers de leur fiston. Il adresse également un petit clin d'œil à sa femme et à ses enfants, qui sont toujours à ses côtés pour partager les bons et les moins bons moments de son existence. Ce soir restera pour lui un souvenir émouvant. Il se réjouit de présider nos débats dès la rentrée du mois de septembre car il apprécie particulièrement, après avoir visionné quelques reflets de séances d'autres législatifs de la région lémanique, la qualité d'écoute et le respect mutuel qui règnent au sein de notre assemblée. Il souhaite à toutes et à tous un très bel été.

#### 4.2. 1<sup>re</sup> vice-présidence

M. K. Egli, au nom du groupe libéral-radical, présente la candidature de **M. Alain Grangier** comme 1er vice-président du Conseil communal pour 2014-2015.

« Aujourd'hui j'avais le choix de me creuser la tête et de me lancer dans une rédaction pour présenter notre candidat ou, plus simplement, de reprendre une présentation rédigée par lui-même sans savoir à quelle sauce elle serait utilisée 9 ans plus tard. Un peu flemmard, j'ai choisi la deuxième option.

En effet, Alain Grangier expliquait dans le journal de l'Association des diplômés de l'EPFL en février 2005 : « Pourquoi me suis-je lancé dans la politique ? A vrai dire, un peu par hasard. Après mes études à l'EPFL, je suis parti voyager trois ans, avec mille dollars en poche. J'ai travaillé en Australie, en Algérie, aux Emirats arabes. De retour en Suisse, j'ai fait dix ans aux Ateliers de Constructions Mécaniques à Vevey et un jour, alors que je venais tout juste de rentrer d'une séance avec un conseiller communal démissionnaire de La Tour-de-Peilz, je décroche le téléphone : on me propose de me présenter comme remplaçant. Alors, je n'ai pas hésité, cela s'imposait tout naturellement : cette séance, ce coup de fil, c'étaient des signes. »

Voilà, comment une belle carrière politique peut débiter.

Alors, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, donnez un signe supplémentaire à cet esprit libre en accordant votre confiance à Alain Grangier pour le poste de 1er vice-président de notre Conseil. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, **M. Alain Grangier est élu tacitement 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour 2014-2015.**

#### 4.3. 2<sup>e</sup> vice-présidence

Mme G. Pasche, au nom du groupe des Verts, présente la candidature de **M. Christian Anglada** comme 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil communal pour 2014-2015.

Né à Lausanne, Christian Anglada habite à La Tour-de-Peilz depuis 2005. Il est marié et père de trois enfants. Titulaire d'une licence en sciences politiques, il a fait une formation en urbanisme à Paris et une formation en environnement à Genève. Il est membre du parti des Verts depuis déjà bien longtemps. Il défend les causes vertes avec beaucoup de conviction. Il a fait de nombreux séjours à l'étranger, notamment en Chine et dans bien d'autres pays. Il a donc une certaine connaissance de la multi-culturalité et de la différence. Depuis une dizaine d'années, il exerce en tant que directeur dans le secteur social et a l'habitude de conduire des séances. C'est pourquoi le groupe des Verts pense qu'il est tout à fait apte à prendre la 2<sup>ème</sup> vice-présidence du Conseil communal. Il a des qualités d'écoute et de dialogue qui en font quelqu'un avec qui il est facile de communiquer.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, **M. Christian Anglada est élu tacitement 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil communal pour 2014-2015.**

#### 4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants

M. Alain Pakula est présenté au poste de scrutateur (1) par le groupe UDC.  
Mme Monique Petitpierre est présentée au poste de scrutatrice (2) par le groupe socialiste.

M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé est présenté au poste de scrutateur suppléant (1) par le groupe PDC et Indépendants.

M. Erik Dumusque est présenté au poste de scrutateur suppléant (2) par le groupe libéral-radical.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Monique Petitpierre et M. Alain Pakula sont élus scrutateurs, MM. Jean-Wilfrid Fils-Aimé et Erik Dumusque scrutateurs suppléants pour 2014-2015 par acclamation.**

#### 5. **Election d'un membre de la commission intercommunale du SIGE en remplacement de M. Adrien Rime (UDC), démissionnaire**

La candidature de M. A. Pakula est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

**M. Alain Pakula est élu membre à la commission intercommunale du SIGE à la quasi-unanimité (une abstention).**

#### 6. **Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) – Propositions pour la réalisation d'un skate parc

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Suite au dépôt d'une pétition contre la réalisation d'un skate parc au milieu du Jardin Roussy, j'aimerais interpellier la Municipalité pour obtenir des explications concernant les lieux éventuellement possibles pour ce projet sur le territoire de La Tour-de-Peilz.

##### **TERRAIN DE LA FARAZ**

Quelques explications sont nécessaires sur cet emplacement.

Sur le budget 2013, investissements : implantation de jardins familiaux, 60'000.— frs

Sur le budget 2014, investissements : nouvelle place multisports, 300'000.— frs

Quel est ce projet ? Pourquoi ne pas y intégrer le skate parc ?

##### **PLACE DES TERREAUX**

Cette place est dédiée aux manifestations telles que fête des écoles, accueil de manifestations, petits cirques de passage chaque année.

Il y a probablement un espace de 450 m<sup>2</sup> à utiliser d'une façon permanente sur ce terrain. La place des terreaux est proche du centre et des écoles. Elle peut répondre à des activités sportives telles qu'un skate parc.

### **TERRAIN A DISPOSITION A BEL AIR**

Emplacement de 600 m<sup>2</sup> sur le centre sportif BEL AIR, constitué de places de sports non utilisées. Un réaménagement de cet endroit devrait être possible.

Une réalisation de 450 m<sup>2</sup> ne pourrait-elle pas être envisagée ?

### **PLACE DES ANCIENS-FOSSES**

L'aménagement en surface est prévu pour un lieu de rencontre et de convivialité.

C'est le moment de s'engager dans ce sens. Un mélange intergénérationnel tant recherché, et déjà existant dans le jardin Roussy, pourrait trouver sa place à cet endroit.

Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et de proposer de son côté un emplacement plus raisonnable et plus sport que le Jardin Roussy. »

Mme A. M. Arnaud a fait quelques recherches concernant le projet de place multisports, qui nous est annoncé dans le plan des investissements, et les jardins familiaux qui sont prévus sur le terrain de La Faraz. Motion en 1994, postulat en 2007, rapports et préavis en 2009, mise à l'enquête en 2010, levée des oppositions en 2010, annonce d'un permis de construire ont concerné une place multisports. Motion en 2003, préavis en 2005, communication en 2012 ont concerné des jardins familiaux. Comment se fait-il qu'une place multisports soit à nouveau envisagée sur le terrain de La Faraz pour environ fr. 300'000.— ? Une association s'est créée sous le nom « SAUVER LE JARDIN ROUSSY ». Elle demande à être invitée aux réunions qui se dérouleront autour des activités nouvelles prévues à La Faraz, ceci dans le but de mieux comprendre pourquoi un skate parc ne peut pas être intégré sur cette grande surface.

En ce qui concerne le biotope, elle remercie la Municipalité de le remettre en état. Entretenir cet endroit serait quand même un minimum vis-à-vis de la population. Le Jardin Roussy est parfaitement entretenu et toujours aussi beau, seul le biotope est à l'abandon. Des ordres ont probablement été donnés aux jardiniers par le service Parcs et Jardins. Quelle est l'intention de ce service ? Elle remercie la Municipalité de remettre ce biotope en l'état.

M. le Syndic indique que, comme pour la pétition, il sera répondu à cette interpellation lorsqu'un préavis sera déposé au sujet du skate parc. Quant à l'association qui s'est créée, si elle souhaite être invitée et entendue par la Municipalité, il faut d'abord qu'elle envoie un courrier en ce sens à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Le Conseil recevra ultérieurement une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

## **7. Préavis**

### **7.1. Préavis municipal N° 10/2014 – Réponse au postulat de M. Raphaël Onrubia (PS) « Un geste concret pour chaque famille ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire »**

M. G. Vernez indique que l'auteur du postulat est actuellement hospitalisé, et bientôt convalescent. Il ne lui sera donc pas possible d'assister à la séance de la commission prévue initialement jeudi 3 juillet. Dans la mesure du possible, merci de reporter cette séance à la fin du mois de septembre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Yohan Ziehli
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Brigitte Fahrni-Chiusano – José Espinosa
	SOCIALISTE	Raphaël Onrubia – Anne Marie Arnaud
	PDC+Indépendants	Margareta Brüssow
	VERTS	Elisabeth Leimgruber

### **7.2. Préavis municipal N° 11/2014 – Demande de crédit de Fr. 107'000.-- pour des travaux de réfection au 1<sup>er</sup> étage du collège des Mousquetaires**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC+Indépendants	Jacques Devenoge
---------------------	------------------	------------------

<u>Membres :</u>	LIBERAL-RADICAL	Claude Aimé Chevalley – Pierre-André Bugnon
	SOCIALISTE	Gilbert Vernez – Jacques Vallotton
	UDC	Alice Voellmy
	VERTS	Philippe Sauvain

## 8. Rapports

### 8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Yohan Ziehli (UDC) « Une commission municipale pour les naturalisations »

#### Rapport établi par M. Michel Tobler

M. K. Egli estime que le rapport qui nous est soumis ce soir présente une ambiguïté. Il lui paraît en effet incohérent de ne pas prendre en considération le postulat et, en même temps, « d'enregistrer l'intérêt et la disponibilité de quelques conseillers communaux pour une commission communale de naturalisations ainsi que le souhait d'obtenir de la Municipalité, d'ici à fin juin 2015, une information sur les avantages et inconvénients d'une commission communale telle que pratiquée par les 11 autres villes du canton ». Si le Conseil accepte cette remarque, il prend implicitement le postulat en considération, sans le dire clairement. C'est la raison pour laquelle il propose un amendement qui vise à insérer un vœu avant les conclusions, et qui serait rédigé de la manière suivante : « La commission émet le vœu que la Municipalité enregistre l'intérêt et la disponibilité de quelques conseillers communaux pour une commission communale de naturalisations et souhaite obtenir d'ici à fin 2015 une information sur les avantages et inconvénients d'une commission communale mise en place dans 11 autres villes du canton » et propose de ne maintenir dans les conclusions que la phrase suivante : « de ne pas prendre en considération le postulat de Monsieur le Conseiller communal Yohan Ziehli intitulé « Une commission municipale pour les naturalisations » ».

M. R. Chervet, membre de la commission, remarque que c'est une très longue séance qui s'est déroulée, avec de nombreuses explications de la part de MM. L. Kaufmann et P.-A. Dupertuis sur les processus cantonaux, communaux et les compétences des commissions de naturalisation. Cette discussion aurait dû normalement avoir lieu une fois le postulat pris en considération, et pas lors de cette séance. Il a été clairement expliqué que cette commission de naturalisation est de compétence municipale et que c'est la Municipalité qui peut demander la création d'une telle commission si elle en a besoin, et non l'inverse. Le rapport a fait l'objet de plusieurs corrections sur différents points pour qu'il corresponde à la décision de la commission. Le premier paragraphe des conclusions est clair, puisque trois voix se sont exprimées contre ce postulat et qu'il y a eu trois abstentions, le postulant étant le seul membre à l'avoir accepté. Le second paragraphe est contradictoire avec la décision claire de la commission et pourrait par conséquent n'être classé que dans les vœux. Il propose donc de supprimer le second paragraphe ou d'en faire un vœu, comme le suggère M. K. Egli.

M. Y. Ziehli admet que le rapport est ambigu et peut donc comprendre l'amendement. Etant donné ce 2<sup>ème</sup> point qui pouvait quand même permettre une information qui lui semblait nécessaire, il n'a pas établi de rapport de minorité. Pour des raisons évidentes, il demande donc au Conseil d'accepter le report de ce vote, qui n'est pas urgent, afin de permettre l'établissement d'un rapport de minorité étant donné que les conclusions seront éventuellement amendées.

M. le Syndic remarque que la situation est effectivement particulière. Si la Municipalité s'engage à respecter le vœu, c'est-à-dire à fournir un rapport en 2015 sur les avantages et inconvénients d'une telle commission dans les 11 autres villes du canton, l'auteur du postulat serait-il d'accord avec cette proposition ?

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que le Conseil ne se prononce pas sur des vœux. Il aimerait savoir si ce vœu est le fait de la commission ou de certains de ses membres ? S'il comprend l'engagement de la Municipalité de faire un rapport sur cette question, est-ce que l'auteur du postulat maintient son texte ? Est-ce que le Conseil doit voter ou est-ce qu'il le retire au profit de la promesse faite par le Syndic ?

M. Y. Ziehli annonce qu'étant donné la promesse faite qu'il y aura une information sur la situation, il retire son postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est donc close. **Ce postulat est donc retiré.**

8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la gestion et les comptes de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice 2013 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux

Rapporteur : M. Philippe Sauvain, président de la Commission de gestion

M. le Président propose d'ouvrir une seule discussion générale sur l'ensemble des documents, à savoir le rapport de gestion de la Municipalité, le rapport des comptes et les réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux.

M. J.-Y. Schmidhauser pense que tout le monde a découvert avec surprise les résultats des comptes de la commune, qui présentent un écart de 10 millions de francs par rapport au budget. C'est une bonne, mais aussi une mauvaise surprise. Cela montre en réalité que l'on fait des budgets qui sont totalement théoriques et cela fausse les décisions d'investissements. On devrait avoir des prévisions qui soient beaucoup plus justes. On nous dit qu'à l'époque on n'avait pas d'informations tout à fait claires quant à ce redressement spectaculaire. Peut-être que depuis, des informations plus précises ont été données à la Municipalité. Voter des budgets déficitaires de 3 millions et se retrouver avec 6 millions de bénéficiaires, cela veut dire que l'on peut supprimer le budget, parce qu'il ne sert à rien.

La commission de gestion s'est posé la question de savoir pourquoi le poste 432.4359.00 – Eclairage public, recettes diverses – est si important. La Municipalité nous explique que la grande majorité des recettes mentionnées dans ce compte sont en réalité des moins-values de dépenses des comptes 2012. Il s'agit de montants mis en réserve sur les comptes 2012 pour des dépenses à venir, mais non utilisés. Cela l'inquiète beaucoup parce que pour lui, les comptes représentent des charges réelles et non pas des provisions. Si des provisions sont faites, elles doivent être indiquées comme telles dans les comptes. Quels autres postes des comptes 2012 contenaient des provisions du même type et qu'en est-il des comptes 2013 ? Il est important de garder une claire distinction entre les exercices, pour ne pas les fausser, et il ne se dit pas convaincu que le fait de garder des provisions cachées dans les comptes soit conforme aux règles de la comptabilité communale. Qu'en est-il ?

Mme Ch. Rithener intervient au sujet du Musée suisse du jeu. En page 15 du rapport de la commission, M. U. Schädler dit qu'on tente d'attirer des visiteurs à La Tour-de-Peilz, mais force est de constater que notre commune a tout simplement disparu des publicités de Montreux-Vevey Tourisme. Cette phrase l'interpelle. Le budget 2014 prévoit que la commune verse une subvention de fr. 201'750.— à Montreux-Vevey Tourisme. Cette subvention, qui augmente chaque année de fr. 1'000.— environ, est de loin la plus importante parmi les prestations de ce type offertes par notre commune. Tout ceci pour constater que La Tour-de-Peilz a disparu des publicités de Montreux-Vevey Tourisme. Il y a quelques années, elle avait déjà déploré le fait que dans l'intitulé « Montreux-Vevey Tourisme », la participation boélande n'était plus que le trait d'union, malgré ce que nous versions dans le pot commun. Encore une preuve du peu de considération de Montreux-Vevey Tourisme pour notre commune. La Municipalité est-elle consciente du peu de présence de notre commune dans ces publicités ? A-t-elle tenté d'agir pour que La Tour-de-Peilz soit un peu mieux mise en valeur ou y a-t-il encore des raisons valables à participer à hauteur de plus de fr. 200'000.— au fonctionnement de cet office ?

Mme A. M. Arnaud remarque qu'à chaque fois que la commission de gestion tente d'aborder le problème du Musée du jeu et du Château, elle est baladée entre la Fondation du Château et le Conseil communal. On essaie de chercher un dynamisme pour le musée, mais on n'arrive pas à le sentir, à le proposer. Elle aimerait que la Municipalité prenne position à ce sujet.

M. O. Martin, municipal, indique que le budget 2013 a été élaboré exactement de la même manière que les années précédentes, soit sur la base des comptes 2011. Pour mémoire, il rappelle un élément de comparaison, c'est-à-dire la valeur du point d'impôt par habitant. Cette valeur est calculée en fonction de la somme des impôts courants et des impôts sur les sociétés, divisée par le taux d'imposition. Ce premier résultat est alors divisé par le nombre d'habitants. Les recettes aléatoires, ainsi que les taxes et impôts spéciaux, ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Or, en 2011, le taux d'imposition a baissé de 6 points, passant de 70 à 64. La valeur du point d'impôt par habitant aurait donc dû augmenter d'environ 9.5% en 2011, mais il a diminué de plus de 10.5%. Les recettes ont donc été particulièrement faibles en 2011. Or, le budget 2013 a été établi sur la base de ces résultats et cela explique pourquoi il était largement déficitaire. A contrario, les comptes 2013 ont été nettement au-dessus de la moyenne, grâce à des dépenses maîtrisées et des recettes fiscales en très nette augmentation. La grande majorité des communes vaudoises et le Canton lui-même se sont d'ailleurs retrouvés avec des résultats bien meilleurs que prévu. Les principales raisons invoquées par l'administration cantonale des impôts sont une conjoncture favorable ainsi que des phénomènes de rattrapage des années précédentes. Un budget établi sur des

bases défavorables et des comptes avec des recettes fiscales florissantes, voilà qui explique l'importante différence entre le budget et les comptes 2013. Pour essayer de ne pas retomber dans le même scénario lors du budget 2014, décision a été prise en août 2013, au vu des acomptes facturés par l'ACI qui s'avéraient beaucoup plus importants que les montants portés au budget, de « corriger le tir » et d'établir le budget 2014 sur la base des acomptes facturés à fin août 2013, et non plus sur les comptes de l'année précédente, comme c'était le cas jusqu'à présent. Il est à souligner qu'aucun investissement important n'a été refusé ou reporté pour cause de budget déficitaire. Si certains investissements n'ont pas été faits, c'est qu'ils n'étaient pas encore mûrs.

Le compte 432.4359.00 est destiné à recevoir des recettes diverses liées à l'éclairage public telles que mise à disposition de raccordements lors de manifestations ou à diverses entreprises. Il peut aussi recevoir des moins-values de dépenses liées à des montants mis en réserve sur le budget de l'année 2012 et dont les travaux n'ont pas pu être entrepris pour diverses raisons (météo, manque de temps) ou qui ont coûté moins cher que prévu. Dans le cas présent, il s'agit des objets suivants :

- Remplacement de l'armoire électrique pour manifestations au Verger du Château : un montant de fr. 20'000.— figurait au budget 2012, mais les travaux n'ont pas été effectués en 2012. Ce montant a été mis en réserve sur le compte 9200.040.00. La somme dépensée en 2013 pour ces travaux qui avaient été budgétisés s'est élevée à fr. 5'674.50. Le montant non dépensé est donc passé en recettes en 2013 pour annuler cette réserve.
- Réfection du sentier piéton de la Condémine : le budget 2012 prévoyait un montant de fr. 48'000.--. Le montant dépensé en 2013 a été de fr. 44'722.80. Le montant non dépensé, de fr. 3'277.20, a été passé en recettes en 2013.
- Réfection de l'arrêt de bus aval de la Maladaire : un montant de fr. 15'000.— a été porté au budget 2012. Les travaux n'ont pas été réalisés, parce qu'ils feront partie d'un futur préavis municipal englobant d'autres travaux. On a donc annulé la réserve passée en recette au compte 432.4359.00.

Ces trois montants représentent fr. 32'602.70, sur un montant total du compte de fr. 36'871.85. Le solde (fr. 4'269.15) représente des recettes liées à l'éclairage public telles que mise à disposition de raccordements lors de manifestations ou à diverses entreprises.

M. J.-Y. Schmidhauser remarque que l'on connaît ainsi la composition exacte de ce montant. Mais comment est-il possible de comptabiliser dans les comptes des provisions pour des travaux futurs ? Soit ces travaux sont effectués l'année suivante et ils auraient dû être budgétisés à nouveau, soit ils ne sont pas réalisés du tout. Il maintient qu'à son avis les comptes que l'on approuve doivent présenter des dépenses réelles et non pas des provisions ou, si l'on passe des provisions, celles-ci doivent être identifiées comme telles quelque part.

M. O. Martin rappelle qu'il s'agissait d'écritures transitoires puisque ces montants avaient été budgétisés en 2012. Les travaux n'ont pas été réalisés comme prévu. A fin 2012, le budget 2013 avait déjà été établi. On ne pouvait donc pas remettre ces montants au budget. Il ne voit pas où est le problème. Il ne peut donner plus de détail ce soir mais se renseignera.

M. le Syndic estime que l'intervention de Mme Ch. Rithener ressemble plus à une interpellation qu'à des questions. Il propose que la Municipalité réponde par écrit lors de la prochaine séance. En ce qui concerne le Musée suisse du jeu, il rappelle que la commune est propriétaire du château. Par contre, l'exploitation du musée a été confiée à une fondation, comme l'a souhaité le Conseil communal. Si le Conseil avait voulu être plus directement opérateur par rapport à ce musée, il en aurait fait un musée municipal. Dans les faits, ce qui est passé entre la commune et la fondation qui exploite le musée, c'est un contrat de prestations, et le rôle de la commission de gestion est de vérifier que ce contrat de prestations est effectivement mis en œuvre par le musée. Ce n'est absolument pas le rôle ni de la Municipalité, ni du Conseil communal de faire la politique du Musée suisse du jeu. La Municipalité a toutefois une petite marge de manœuvre puisque c'est elle qui nomme une majorité de membres du Conseil de fondation. Ce que fait la commune par contre, via son budget, c'est d'octroyer une subvention. L'élément sur lequel le Conseil sera par contre amené à se prononcer, il l'espère encore durant cette législature, mais certainement lors de la prochaine, concernera le site du château lui-même et donc l'outil qui est mis à la disposition du Conseil de fondation. C'est dans ce cadre-là que le Conseil communal aura la possibilité de faire part d'un certain nombre de remarques et de vœux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le rapport de gestion, le rapport des comptes, les dépenses imprévisibles et exceptionnelles, les réponses de la Municipalité sur les observations et vœux de la commission, ainsi que les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptés à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :**



### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2013
- oui le rapport de la commission de gestion de l'année 2013
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

- 1 d'approuver le rapport de la commission de gestion ;
- 2 d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2013 tels que présentés ;
- 3 d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2013 tels que présentés ;
- 4 d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2013 ;
- 5 de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2014 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)

Voir point 8.2 ci-dessus.

8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2014 – Gestion et comptes 2013 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par M. Jacques Vallotton

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 7/2014,
- oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2013
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2013

8.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2014 – Gestion et comptes 2013 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Antoinette De Gautard Rayroud

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 8/2014,
- oui le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'adopter les comptes 2013 du Fonds culturel Riviera.

8.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2014 – Installation d'un système de défense incendie au parking des Mousquetaires

Rapporteur : M. Jacques Vallotton

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 9/2014,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'installation d'un système de défense incendie de type « Sprinkler » au parking couvert des Mousquetaires,
- d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 203'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.070.00 « Inst. Sprinkler parking Mousquetaires »,
- de porter en amortissement du montant des travaux le subside de l'ECA qui se montera à Fr. 14'024.--,
- d'amortir cet investissement par le compte 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 6'510'700.--,
- d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles en 2014,
- de financer cet investissement par la trésorerie courante.

**9. Communications municipales**

- 9.1. Communication N° 9 /2014 – Contrat de gérance – Demande de Mme Arnaud
- 9.2. Communication N° 10/2014 – Projet de rénovation / agrandissement du collège Courbet – Bilan de la table ronde
- 9.3. Communication N° 11/2014 – 175 ans de la bibliothèque
- 9.4. Communication N° 12/2014 – Nouveau règlement du Conseil communal

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. le Syndic revient sur l'interpellation déposée lors de la dernière séance par Mme N. Hayoz. Le passage piéton de l'avenue de la Condémine n'avait pas été supprimé, il était défraîchi. Un coup de peinture a été donné entre temps, de sorte à rétablir la situation. Il n'est donc plus nécessaire que la Municipalité réponde par écrit à cette interpellation que l'on peut considérer comme étant classée.

**10. Propositions individuelles et divers**

M. A. Raemy revient sur la question du skate parc. Suite à la proposition du groupe socialiste lors de la dernière séance, en voici une du groupe PDC et Indépendants qui va un peu dans le même sens, de manière à inciter à la réflexion et, nous l'espérons, à apaiser un peu les esprits.

Notre commune est en pleine évolution ; plusieurs surfaces seront à nouveau disponibles dès la fin de l'année ou l'an prochain. Pourquoi ne pas accepter la construction du skate parc sans définir aujourd'hui déjà son emplacement définitif ? Le groupe PDC+I propose trois variantes à étudier :

1. Soit de l'implanter à l'endroit du jardin Roussy qui se trouve à côté de la place de jeux pour les enfants, mais sans aller jusqu'au quai, en longeant la ruelle (avenue du Lac) où les voitures peuvent parquer, en laissant les buissons
2. Soit à l'entrée de La Tour-de-Peilz côté Vevey, vers le paon des jardiniers, en plantant des buissons tout autour ; peut-être pourrions-nous nous coordonner avec la commune de Vevey ?
3. Soit sur le parking du garage souterrain, derrière la Coop, de manière à animer cet endroit

M. J.-Y. Schmidhauser intervient au sujet des annexes aux comptes, notamment l'état des comptes de réserves de la commune et le compte qui concerne les énergies renouvelables et le développement durable. Le Conseil a accepté il y a quelques années le prélèvement d'une taxe extrêmement modique sur chaque kWh distribué dans notre commune pour favoriser les énergies renouvelables ou les mesures d'économie d'énergie. Au début de l'année 2013, fr. 253'000.— étaient déjà disponibles sur ce compte. En 2013, on a ajouté une somme de fr. 118'475.--, qui provient des taxes de Romande Energie. Au passage, notons que le rapport de la commission de gestion parle d'une attribution non pas de fr. 118'000.—, mais de fr. 90'000.--. Quel est le montant juste ? Partant de l'idée que c'est fr. 118'000.--, cela donne un total de fr. 371'000.--. On a prélevé sur ce compte fr. 131'000.-- pour finaliser l'installation photovoltaïque sur le toit du Collège des Mousquetaires. Restent donc encore fr. 240'000.—. Ce n'est pas une crousille que l'on doit conserver. Cet argent est fait pour être utilisé pour des mesures d'économies d'énergie ou pour favoriser les énergies renouvelables. Quels sont les projets de la Municipalité pour utiliser ces fonds qui ne nous appartiennent pas ?

M. D. Meyer indique que la Commission des finances participera à la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2014 – Demande de crédit pour des travaux de réfection au 1<sup>er</sup> étage du collège des Mousquetaires. D'autre part, la présidence de la commission des finances sera reprise depuis le 1<sup>er</sup> juillet par Mme G. Pasche.

Mme A. M. Arnaud revient sur la communication municipale 9/2014. Suite à la réponse de la Municipalité concernant la demande qu'elle a formulée le 5 février 2014, elle prend note que le contrat de la gérance Gendre & Emonet sera à disposition de la Commission de gestion, dont elle fait partie. Elle tient toutefois à rappeler que dans la communication 16/2013 relative à l'externalisation de la gérance communale, il était mentionné que la régie immobilière Gendre & Emonet s'engageait à ouvrir une succursale à La Tour-de-Peilz dès le 1<sup>er</sup> avril 2014. A ce jour, cette promesse faite pour obtenir le mandat n'est pas respectée. Elle demande donc à la Municipalité de faire en sorte que cet engagement annoncé au Conseil communal soit suivi de faits.

M. R. Urech revient sur la demande de crédit de fr. 140'000.— faite en 2012 pour la construction d'une chambre brise-énergie avec rejet dans le ruisseau de Sully et des mesures d'amélioration du ruisseau (préavis 24/2012). Ce préavis avait été retiré pour obtenir des garanties écrites de la part du promoteur. Où en est ce dossier ? Actuellement, les eaux de surface se déversent directement dans le ruisseau de Sully qui, même avec une chambre brise-énergie, mériterait des mesures d'amélioration. Aujourd'hui, on va plutôt vers une dégradation.

Mme N. Rimella, municipale, rappelle que la commission avait souhaité que des accords soient signés avec le promoteur. Ils sont actuellement chez le notaire. La chambre brise-énergie viendra par la suite. Le dossier sera repris ces prochains mois, il n'y a pas d'urgence. Le calibrage a été fait pour tout le quartier de Sully et quelques autres bâtiments. Les travaux n'en sont qu'à leur première étape, la 2<sup>ème</sup> partie n'a même pas commencé. Il n'y a donc pas de retard et cela va se faire tout prochainement.

Mme G. Pasche a été approchée par un certain nombre de membres de clubs sportifs qui lui ont parlé des difficultés qu'ils avaient à obtenir des salles de gym pour des entraînements et des matchs et du peu de support qu'ils reçoivent de la commune en comparaison de Vevey et du Canton. Certains ont même évoqué le fait d'avoir formulé par écrit une demande de salle qui s'est perdue dans les méandres de l'administration communale. Quels sont les critères d'attribution et quel est le taux d'occupation de ces salles de gym par société sportive ?

Sa 2<sup>ème</sup> question a trait à la motion qu'elle avait déposée sur la durabilité et les actions à la commune de La Tour-de-Peilz. Le délai prévu pour répondre à cette motion était fixé au mois de juin de cette année. Elle demande donc où en est cet état des lieux et quels sont les types d'actions ou de mesures que la commune envisage de prendre à l'avenir pour renforcer le développement durable.

Mme N. Rimella admet que ce dossier a pris du retard. La réponse interviendra cet automne. Elle en profite pour annoncer qu'il y aura des gobelets consignés pour toutes les manifestations qui auront lieu ces prochaines semaines.

M. O. Wälchli, municipal, rappelle que les salles de gym sont très, très occupées et que la commune loue des salles sur le site de Burier pour que certaines sociétés locales puissent pratiquer leur sport. Il n'a pas connaissance du fait que des sociétés locales de La Tour-de-Peilz n'aient pas de salles à disposition puisqu'un bilan est fait chaque année avec elles et, si nécessaire, nous louons plus de salles au gymnase de Burier. Un problème s'est toutefois effectivement produit ce printemps puisque les examens d'entrée aux gymnases vaudois se sont déroulés à Burier cette année et que la salle de sports n'a donc pas pu être utilisée pendant un mois ni par les sociétés sportives, ni par le gymnase. Une réponse plus précise sera donnée par écrit.

M. Ch. Anglada revient sur la communication 10/2014 relative au projet de rénovation / agrandissement du collège Courbet. On nous annonce le dépôt d'un préavis portant sur l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture. Vu la durabilité d'un tel projet pour l'avenir des jeunes dans la commune, est-ce qu'il y a déjà, en termes de financement, une sensibilité quant au fait que ce concours d'architecture intégrerait des notions non seulement d'économie au niveau de la construction, mais aussi en termes de fonctionnement, d'entretien ? Dans quelle mesure le concours d'architectes portera aussi sur des éléments de durabilité en termes de construction ? Il pense notamment à des labels qui existent en Suisse comme Minergie-P pour tout ce qui est de la consommation énergétique et Minergie-Eco pour tout ce qui est de la qualité des éléments.

Mme A. M. Arnaud revient sur la question du skate parc. Suite aux propositions faites par le PDC, elle aimerait que la Municipalité réponde point par point à l'interpellation qu'elle a faite en début de séance. Une réponse avec seulement l'annonce d'un prochain préavis n'engage pas du tout au débat. Elle attend donc qu'il y ait un débat et aimerait ouvrir la discussion avec les différentes parties si possible.

M. le Président indique que sur les chaises, outre le nouveau règlement du Conseil, étaient déposés une invitation du Musée suisse du jeu et une invitation à la cérémonie des promotions.

Au terme de sa présidence, il tient à remercier sa famille, sa famille politique et tous les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui ont témoignée tout au long de cette année qui a été riche pour lui en événements, qu'ils soient politiques ou personnels. Il a eu beaucoup de plaisir à exercer cette fonction, que ce soit au sein du Conseil ou lors des différentes officialités. Il souhaite beaucoup de succès à son et à ses successeurs pour les années à venir.

M. le Syndic rappelle qu'il est de tradition, à la fin d'une année présidentielle, d'offrir une petite attention au président sortant pour le travail effectué. Il est clair que cette année, vu la dimension du président, les séances du Conseil ont pris de la hauteur. Il n'a aucun doute sur la qualité de la gestion des séances par le président qui lui succède ; il en a fait la preuve lors d'une précédente séance. Ce fut une année très particulière pour M. R. Sendra, avec le décès de son papa, qui l'a beaucoup touché et le touche encore. Au nom de la Municipalité, il ne peut que souhaiter le meilleur pour le président sortant et sa famille ces prochaines années. Il lui remet le traditionnel cadeau de fin de présidence ainsi qu'un bouquet de fleurs pour son épouse. Il remet également au nouveau président fraîchement élu une corbeille fleurie. Celle-ci lui sera livrée à son domicile.

M. le Président remarque que traditionnellement les jetons de présence de la dernière séance sont versés à une association, mais il a totalement omis d'y réfléchir. Le nom de l'association choisie sera communiqué lors de la première séance après la pause estivale.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 25 en souhaitant à chacun de belles vacances. La séance est suivie d'un apéritif de fin de Présidence.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

R. Sendra

C. Dind